



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 4 janvier 2019

Installation de manèges - sensibilisation des maires aux risques

Ces dernières semaines se sont succédés 2 accidents de manèges aux circonstances similaires.

Le samedi 29 décembre, à l'American Lunapark de Guilers, 2 personnes sont restées bloquées pendant plus de 2h, en soirée, à 15 mètres de hauteur.

Dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, à la fête foraine de Rennes, 8 personnes sont restées bloquées pendant 8 heures, à 50 mètres de hauteur.

Dans les 2 cas l'intervention des pompiers a permis de porter secours et libérer les personnes bloquées, sans qu'aucune ne se trouve affectée de dommage physique.

Pour autant, stationner plusieurs heures en l'air aurait pu avoir des conséquences dramatiques, notamment en cas de météo défavorable (froid, vent, etc.).

Ces 2 accidents, ainsi que les risques inhérents à ce type de situation, démontrent la nécessité pour les maires d'examiner chaque demande d'installation d'un manège avec une attention particulière et l'information sur les moyens dont disposent les services de secours.

Ainsi, le préfet du Finistère, M. Pascal LELARGE, a écrit aux maires du département pour les sensibiliser à ce sujet, et les encourager à prendre sans délai les dispositions nécessaires pour refuser toute installation de manège si les conditions de sécurité du public ne sont pas remplies, en précisant que :


- les échelles aériennes des sapeurs-pompiers ne peuvent atteindre qu'une hauteur maximale de 24 à 28 mètres selon les modèles, il convient d'en tenir compte lors de l'instruction de la demande d'installation du manège,
- l'accessibilité en tous temps des camions de pompiers aux manèges et à leurs abords doit être assurée,
- l'organisateur doit désigner un responsable de la sécurité unique pour le site.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr

 @Prefet29

 Préfet du Finistère